



Convertaire ma carte sejours CE italien

Par **ouassiri**, le **17/11/2012** à **22:56**

j'ai carte séjours italien CE et je voudrais trouver un emploi au France (Lyon) est ce que j'ai le droit du travailler avec ma carte séjours?ou bien est ce que je peut convertis ma carte séjours italien par une française?et que je doit faire pour régler ma situation ici....merci

Par **citoyenalpha**, le **26/11/2012** à **00:16**

Bonjour

les titres de séjour délivrés par l'Italie n'autorise pas le travail en France ni l'installation. Seul les séjours inférieur à 3 mois sont autorisés.

Par conséquent il conviendra de faire une demande de carte de séjour auprès d'une préfecture française.

Ne vous attendez pas à une réponse positive au vu du marché du travail français et des demandes de titre déposées.

Restant à votre disposition